



À quoi servent les élections européennes ? en 3^e : cours, exercices et méthode pour le brevet

3^e

Difficulté ★★

⌚ 45 min

Objectif : À quoi servent les élections européennes ?

Tombe souvent au brevet

Fiche complète + corrigé

Compétence visée (programme cycle 4) : Valeurs et symboles de la République, laïcité, nationalité, institutions.



Coach Vince te résume l'essentiel

- ▶ Les élections européennes servent à choisir les députés qui représenteront les citoyens au Parlement européen.
- ▶ Le Parlement européen participe aux lois de l'Union européenne, au budget européen et au contrôle des autres institutions.
- ▶ En France, tu votes pour une liste de candidats : les sièges sont répartis selon les voix obtenues par les listes.

AU BREVET, ON TE DEMANDE...

On peut te demander d'expliquer le rôle des élections européennes à partir d'un document, d'identifier une institution ou de distinguer les pouvoirs du Parlement européen et de la Commission européenne. Un document peut aussi rappeler les principes de la République, comme l'article 1er de la Constitution : tu dois alors relier les mots du document à tes connaissances sur le vote et la démocratie.

Type de question Exemple type

Analyse guidée de document et question de cours rédigée en EMC.
Document : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. [...] Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. » Source : Constitution de la Ve République, article 1er, version en vigueur, Legifrance. Questions : 1. Quels principes de la République sont cités ? 2. Expliquez pourquoi les élections européennes participent au fonctionnement démocratique de l'Union européenne. 3.

Alerte piège

Nommez les élus choisis et une de leurs missions.
Répondre seulement « on vote pour l'Europe » sans nommer les députés européens, le Parlement européen et au moins une de leurs missions.

LA LEÇON

Pourquoi les citoyens votent-ils à l'échelle européenne ?

L'Union européenne réunit des États qui ont choisi de coopérer dans de nombreux domaines : environnement, agriculture, protection des consommateurs, transports, commerce, numérique ou encore mobilité. Certaines décisions prises à cette échelle s'appliquent ensuite dans les États membres ou doivent être transposées dans leur droit. Les citoyens doivent donc pouvoir désigner des représentants chargés de participer à ces décisions. C'est le rôle des élections européennes. Lors de ce scrutin, les électeurs choisissent des députés européens, aussi appelés membres du Parlement européen. Ces élus représentent les citoyens de l'Union européenne, et non le gouvernement de leur pays. Ils siègent au Parlement européen, une institution de l'Union européenne. Leur mandat dure cinq ans. Les élections européennes donnent ainsi une légitimité démocratique directe à cette

assemblée : les députés sont élus au suffrage universel direct. Le suffrage est dit universel parce que les citoyens qui remplissent les conditions légales peuvent voter. Il est direct parce que les électeurs choisissent eux-mêmes leurs représentants, sans passer par des grands électeurs. En France, un citoyen français peut voter à partir de dix-huit ans s'il est inscrit sur les listes électorales et s'il possède ses droits civils et politiques. Un citoyen d'un autre État membre de l'Union européenne qui réside en France peut aussi voter en France aux élections européennes, à condition de s'inscrire et de ne pas voter dans un autre État pour le même scrutin. La nationalité française établit un lien juridique entre une personne et l'État français. Elle donne notamment le droit de voter aux élections nationales, sous réserve des conditions prévues par la loi. La citoyenneté de l'Union européenne s'ajoute à la nationalité d'un État membre : elle permet notamment à un citoyen de l'Union résidant dans un autre État membre de voter et de se présenter aux élections municipales et européennes de son pays de résidence, dans les conditions fixées par cet État. Il ne faut donc pas confondre nationalité française, citoyenneté française et citoyenneté européenne. Le vote s'inscrit dans les valeurs de la République française. La Constitution affirme que la France est une République « indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Le principe démocratique signifie que les citoyens participent à la vie publique, notamment par l'élection de représentants. La liberté, l'égalité, la fraternité et la solidarité sont aussi des valeurs qui guident la vie collective. Les symboles de la République, comme le drapeau tricolore, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité », Marianne et La Marseillaise, rappellent cette histoire et ces principes communs. La laïcité garantit la liberté de conscience : chacun est libre de croire, de ne pas croire ou de changer de conviction. L'État et les services publics sont neutres à l'égard des religions. Ce principe protège l'égalité de tous les citoyens, quelles que soient leurs convictions. Lors d'une élection, le vote est secret et chaque électeur dispose d'une voix : les choix politiques ne dépendent donc ni de la religion, ni de l'origine, ni de la fortune d'une personne. Tu dois distinguer l'Union européenne de l'Europe comme continent. L'Europe désigne un espace géographique et culturel beaucoup plus vaste. L'Union européenne est une organisation politique et économique composée d'États membres. Les élections européennes concernent uniquement les citoyens des États membres de l'Union. Elles ne servent donc pas à élire les dirigeants de tous les pays européens. Le vote européen permet enfin d'exprimer des choix sur des projets qui dépassent les frontières nationales. Une liste peut défendre une politique environnementale plus ambitieuse, une meilleure régulation des grandes entreprises du numérique, une politique agricole particulière ou une autre conception de la coopération entre États. Voter ne signifie pas approuver tout ce que fait l'Union européenne : c'est aussi choisir une orientation, soutenir des candidats ou marquer un désaccord dans le cadre démocratique. Comprendre l'utilité du vote, c'est déjà savoir exercer sa citoyenneté.

Les institutions à ne pas confondre

Institution	Qui y siège ?	Rôle principal
Parlement européen	Des députés européens élus par les citoyens	Il vote des textes européens avec le Conseil de l'Union européenne, participe au budget et contrôle d'autres institutions.
Commission européenne	Un commissaire par État membre, proposé selon une procédure européenne	Elle propose de nombreux textes européens et veille à l'application du droit de l'Union européenne.
Conseil de l'Union européenne	Les ministres des États membres, selon le sujet traité	Il adopte des textes avec le Parlement européen et représente les gouvernements des États.
Conseil européen	Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres	Il fixe les grandes orientations politiques de l'Union européenne.

Comment se déroule le vote en France ?

- Tu votes pour une liste de candidats, et non pour une seule personne. Chaque liste présente des candidats dans un ordre déterminé. Les candidats placés en tête ont davantage de chances d'être élus si leur liste obtient des sièges.

- Le territoire français forme une circonscription unique pour ce scrutin. Les voix obtenues par une liste sur l'ensemble du territoire sont donc additionnées. Il ne s'agit pas d'élire un député européen dans chaque ville ou dans chaque département.
- Le scrutin est proportionnel. Cela signifie que les sièges sont répartis en fonction du nombre de voix recueillies par les listes. Une liste qui reçoit davantage de suffrages obtient davantage de sièges, sans que la répartition soit une copie parfaitement exacte des pourcentages de voix.
- En France, une liste doit obtenir au moins cinq pour cent des suffrages exprimés pour participer à la répartition des sièges. Cette règle ne s'applique qu'à ce scrutin organisé en France : ne la transforme jamais en règle générale pour toutes les élections.
- Les électeurs ne peuvent ni modifier l'ordre des candidats ni mélanger plusieurs listes. Le bulletin correspond à une liste entière. Tu choisis donc un programme et l'équipe de candidats qui le porte.
- Le dépouillement distingue les suffrages exprimés des bulletins blancs et nuls. Les suffrages exprimés sont les votes valables attribués à une liste. C'est sur eux que l'on calcule le seuil nécessaire à la répartition des sièges.
- Le vote est secret. Personne ne peut t'imposer de révéler ton choix. Cette garantie protège la liberté de l'électeur et limite les risques de pression ou de représailles.
- L'abstention signifie qu'une personne inscrite ne vote pas. Elle n'est pas un vote pour une liste. Lorsqu'elle est élevée, les élus restent légalement désignés, mais une part importante des citoyens n'a pas participé au choix.

■ Attention : ce que les élections européennes ne décident pas directement

Les élections européennes ne servent pas à élire le président de la République, le gouvernement français ni les députés de l'Assemblée nationale. Elles ne permettent pas non plus d'élire directement le président ou la présidente de la Commission européenne. Après les élections, le Parlement européen participe toutefois à l'élection de la présidence de la Commission selon une procédure prévue par les traités : le Conseil européen propose un candidat en tenant compte du résultat des élections, puis le Parlement européen vote. Au brevet, formule clairement cette nuance : les citoyens élisent directement les députés européens, pas la Commission.

■ Ce que font réellement les députés européens

Le Parlement européen n'est pas une simple tribune de débat. Avec le Conseil de l'Union européenne, il participe à l'adoption de nombreuses règles européennes. Dans la procédure législative ordinaire, la Commission européenne présente généralement une proposition. Le Parlement et le Conseil examinent ensuite le texte, peuvent le modifier et doivent parvenir à un accord pour qu'il soit adopté. Cette règle ne vaut pas pour absolument tous les domaines : les traités prévoient aussi des procédures particulières. Retient donc la formulation rigoureuse : dans de nombreux domaines, le Parlement européen vote les lois européennes avec le Conseil de l'Union européenne. Les députés européens participent aussi à l'adoption du budget de l'Union européenne. Un budget prévoit les recettes et les dépenses. Il permet de financer des politiques et des programmes européens. En discutant puis en votant ce budget avec le Conseil, les députés décident de priorités politiques concrètes. Les choix budgétaires montrent qu'une décision européenne peut avoir des conséquences dans la vie quotidienne : soutien à des projets, règles de protection, investissements ou aides dans des domaines relevant de l'action européenne. Le Parlement exerce également un rôle de contrôle démocratique. Les députés questionnent la Commission européenne, examinent son action et doivent approuver la Commission avant qu'elle entre en fonction. Ils peuvent aussi créer des commissions d'enquête dans les conditions prévues. Contrôler ne veut pas dire gouverner à la place de la Commission ou des États : cela consiste à demander des explications, vérifier l'action menée et rendre les responsables politiques comptables de leurs décisions. Les députés ne travaillent pas seulement en séance plénière. Ils se réunissent aussi dans des commissions spécialisées, par exemple sur l'environnement, les libertés, les transports ou l'économie. Ils étudient les textes, proposent des amendements et préparent les votes. Un amendement est une modification proposée à un texte en discussion. Ce travail explique pourquoi un député européen doit maîtriser des dossiers variés et négocier avec d'autres élus. Enfin, les députés se regroupent souvent selon leurs idées politiques au sein de groupes transnationaux. Ils ne se rangent donc pas seulement selon leur nationalité. Cette organisation rappelle une idée importante : le Parlement européen représente des citoyens ayant des opinions diverses et cherche des compromis entre des

élus venus de plusieurs États. Ne confonds pas compromis et abandon : un compromis est un accord dans lequel chacun accepte de ne pas obtenir tout ce qu'il souhaitait afin de construire une décision commune.

■ Répondre à une question de document avec précision

Document : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. [...] Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. » Source : Constitution de la Ve République, article 1er, version en vigueur, Legifrance. Questions guidées : 1. Relève deux qualificatifs qui définissent la République française. 2. Explique le sens du mot « démocratique » dans cet extrait. 3. Montre, à l'aide du document et de tes connaissances, en quoi les élections européennes participent à la démocratie. Pour répondre, commence par présenter le document : il s'agit d'un extrait de l'article 1er de la Constitution française. Relève ensuite deux informations précises, par exemple « laïque » et « démocratique ». Enfin, ajoute tes connaissances : les citoyens élisent directement des députés européens ; ces élus siègent au Parlement européen et participent aux décisions de l'Union européenne. Réponse possible à la question 3 : « Le document montre que la France est une République démocratique, c'est-à-dire que le peuple participe au pouvoir. Les élections européennes y contribuent car les citoyens choisissent directement des députés européens. Ceux-ci les représentent au Parlement européen, qui participe à l'adoption de nombreux textes européens. »

■ Exemples résolus

Identifier l'institution élue

Énoncé. Un élève affirme : « Aux élections européennes, les citoyens français élisent la Commission européenne. » Corrige sa phrase.

1. Repère l'erreur : la Commission européenne n'est pas choisie directement par les électeurs lors de ce scrutin.
2. Rappelle qui est élu directement : ce sont les députés européens.
3. Précise l'institution dans laquelle ils siègent.

Résultat : Aux élections européennes, les citoyens élisent directement des députés européens. Ces élus siègent au Parlement européen. La Commission européenne n'est donc pas élue directement par les citoyens.

Expliquer l'utilité du scrutin

Énoncé. Rédige une réponse organisée à la question : « À quoi servent les élections européennes ? »

1. Donne d'abord la fonction électorale : choisir les députés européens.
2. Explique ensuite ce que fait le Parlement européen : il participe aux textes européens, au budget et au contrôle de la Commission.
3. Conclue par l'enjeu démocratique : les citoyens influencent des décisions prises à l'échelle de l'Union européenne.

Résultat : Les élections européennes servent à élire les députés qui siègent au Parlement européen. Ces députés représentent les citoyens de l'Union européenne. Ils participent avec le Conseil de l'Union européenne à l'adoption de nombreux textes, votent le budget européen et contrôlent l'action de la Commission européenne. Ce scrutin permet donc aux citoyens de participer démocratiquement aux choix européens.

Les conseils de Coach Vince



Nomme l'institution exacte

Dans ta réponse, ne te contente jamais d'écrire « l'Europe décide ». Indique si tu parles du Parlement européen, de la Commission européenne ou du Conseil de l'Union européenne.



Construis une réponse en trois temps

Au brevet, annonce qui est élu, ce que fait l'institution, puis l'enjeu démocratique du vote. Relis-toi pour vérifier que tu n'as pas écrit que les citoyens élisent directement la Commission.

Erreurs fréquentes

Erreur à éviter	Pourquoi	Le bon réflexe
Écrire que les élections européennes élisent directement la Commission européenne.	Les électeurs choisissent les députés européens ; la Commission relève d'une autre procédure institutionnelle.	Écris systématiquement : « Les citoyens élisent les députés européens, qui siègent au Parlement européen. »
Confondre le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne.	Leurs noms sont proches, mais le premier réunit les chefs d'État ou de gouvernement et le second réunit les ministres selon les sujets.	Associe chaque institution à ses membres avant de retenir son rôle.
Dire que le Parlement européen décide seul de toutes les lois européennes.	Dans de nombreux domaines, il partage le pouvoir législatif avec le Conseil de l'Union européenne.	Utilise une formulation rigoureuse : « Il participe à l'adoption des textes avec le Conseil. »

I TA SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

1 Les élus du scrutin ★★★

Complète chaque phrase avec le mot ou le groupe de mots qui convient.

1. Lors des élections européennes, les citoyens élisent des ...
2. Les députés européens représentent les citoyens de l'...

2 Ne mélange pas les institutions ★★★

Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse, puis corrige les affirmations fausses.

1. Les citoyens élisent directement la Commission européenne.
2. Le Parlement européen participe au vote du budget de l'Union européenne.

3 Qui fait quoi ? ★★★

Associe chaque institution à son rôle principal.

1. Parlement européen
2. Commission européenne
3. Conseil européen

4 Les règles du vote en France ★★★

Choisis la réponse exacte pour chaque proposition.

1. En France, lors des élections européennes, l'électeur choisit : a) un maire ; b) une liste de candidats ; c) un ministre ; d) un seul député de sa commune.
2. Pour participer à la répartition des sièges en France, une liste doit atteindre : a) cinq pour cent des suffrages exprimés ; b) la majorité absolue ; c) la moitié des inscrits ; d) un siège dans chaque territoire.

5 Directement ou non ? ★★★

Classe chaque proposition dans la bonne catégorie : « élu directement par les citoyens » ou « non élu directement par les citoyens lors des élections européennes ».

1. Les députés européens
2. La Commission européenne
3. Le gouvernement français

6 Réparer une réponse imprécise ★★★

Analyse l'affirmation suivante et rédige une correction justifiée : « Le Parlement européen représente les gouvernements des États membres. »

Rédige ta correction en deux ou trois phrases.

7 La finale : expliquer l'enjeu démocratique ★★★

Rédige un paragraphe organisé expliquant à quoi servent les élections européennes.

Ton paragraphe doit nommer les élus, l'institution où ils siègent et deux de ses missions.

ÉVALUATION

Réponds avec des phrases complètes et utilise le vocabulaire institutionnel exact.

Barème : 20 points

1. Nomme les élus choisis lors des élections européennes. / 2
2. Indique l'institution dans laquelle siègent ces élus. / 2
3. Cite deux missions du Parlement européen. / 4
4. Explique pourquoi l'affirmation « les élections européennes élisent directement la Commission européenne » est fausse. / 4
5. Définis le principe du scrutin de liste à la représentation proportionnelle appliqué en France. / 4
6. Rédige une conclusion de quelques lignes : en quoi ce vote est-il démocratique ? / 4

Quiz de révision

1. Qui les citoyens élisent-ils lors des élections européennes ?

- A) Des députés européens B) Des commissaires européens C) Des ministres français
D) Des chefs d'État européens

2. Où siègent les députés élus lors des élections européennes ?

- A) Au Conseil européen B) Au Parlement européen C) À la Commission européenne
D) Au gouvernement français

3. Le Parlement européen représente principalement :

- A) Les citoyens de l'Union européenne B) Seulement les chefs d'État
C) Seulement les gouvernements nationaux D) Les juges des États membres

4. Dans de nombreux domaines, avec quelle institution le Parlement européen adopte-t-il les textes européens ?

- A) Le Conseil de l'Union européenne B) Le gouvernement français
C) La Banque centrale européenne seule D) Le Conseil européen seul

5. Quel est aussi un pouvoir du Parlement européen ?

- A) Participer au vote du budget de l'Union européenne B) Nommer seul les gouvernements nationaux
C) Diriger toutes les armées nationales D) Annuler toutes les lois des États membres

6. En France, l'électeur choisit lors des élections européennes :

- A) Une liste de candidats B) Un seul candidat de son quartier C) Un préfet D) Un gouvernement

7. Que signifie « suffrage universel direct » dans ce scrutin ?

- A) Les électeurs choisissent eux-mêmes leurs représentants B) Les élus choisissent les électeurs
C) Les ministres votent à la place des citoyens D) Le vote est réservé aux députés

8. Quelle affirmation est exacte au sujet de la Commission européenne ?

- A) Elle est élue directement par les électeurs européens B) Elle propose notamment des textes européens
C) Elle remplace le Parlement européen D) Elle réunit uniquement les maires des États membres

9. Le Conseil européen réunit principalement :

- A) Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres B) Tous les députés européens
C) Les citoyens tirés au sort D) Les juges nationaux

Guide pour les parents

Faites reformuler les rôles des institutions avec des mots simples, puis demandez une réponse rédigée courte et précise.

- Posez une question à la fois : « Qui les citoyens élisent-ils ? », puis « Que font ces élus ? ». Laissez votre adolescent chercher avant de compléter.
- Demandez-lui de comparer le Parlement européen, la Commission européenne et les deux Conseils dans un tableau réalisé sans le cours, puis vérifiez avec lui les confusions.

Temps conseillé : ~20 min.

Questions fréquentes

Q. Les élections européennes servent-elles à choisir le gouvernement français ?

R. Non. Elles servent à élire des députés européens. Le gouvernement français dépend d'institutions nationales.

Q. Pourquoi vote-t-on pour une liste et non pour un seul candidat ?

R. En France, le scrutin européen est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Les sièges obtenus par une liste reviennent à ses candidats selon leur ordre de présentation.

Q. Le Parlement européen vote-t-il seul les lois européennes ?

R. Non. Dans de nombreux domaines, il adopte les textes avec le Conseil de l'Union européenne. Les procédures peuvent varier selon le domaine concerné.

Q. Que dois-je savoir rédiger au brevet ?

R. Tu dois savoir expliquer que les citoyens élisent des députés européens et montrer que le Parlement participe aux lois, au budget et au contrôle démocratique de l'Union européenne.

CORRIGÉ

Exercice 1 : Les élus du scrutin

1. députés européens. *Les députés européens siègent au Parlement européen.*
2. Union européenne. *Ils ne représentent pas seulement le gouvernement de leur État.*

Exercice 2 : Ne mélange pas les institutions

1. Faux. Les citoyens élisent directement les députés européens, qui siègent au Parlement européen. *La Commission européenne relève d'une autre procédure de désignation.*
2. Vrai. *Il exerce cette mission avec le Conseil de l'Union européenne.*

Exercice 3 : Qui fait quoi ?

1. Il représente les citoyens, participe aux textes européens, au budget et au contrôle démocratique. *Ses membres sont élus directement par les citoyens.*
2. Elle propose notamment des textes européens et veille à l'application du droit de l'Union européenne. *Elle n'est pas élue directement lors des élections européennes.*
3. Il fixe les grandes orientations politiques de l'Union européenne. *Il réunit les chefs d'État ou de gouvernement.*

Exercice 4 : Les règles du vote en France

1. b) une liste de candidats. *Le scrutin européen français est un scrutin de liste.*
2. a) cinq pour cent des suffrages exprimés. *Ce seuil concerne la répartition des sièges lors de ce scrutin en France.*

Exercice 5 : Directement ou non ?

1. Élus directement par les citoyens. *C'est l'objet du scrutin européen.*
2. Non élue directement par les citoyens lors des élections européennes. *Les électeurs ne votent pas directement pour ses membres.*
3. Non élu directement par les citoyens lors des élections européennes. *Ce scrutin ne concerne pas la formation du gouvernement français.*

Exercice 6 : Réparer une réponse imprécise

1. Cette affirmation est fausse. Le Parlement européen représente les citoyens de l'Union européenne, car ses députés sont élus directement par les électeurs. Les gouvernements des États membres sont représentés au Conseil de l'Union européenne par leurs ministres. *La correction doit distinguer clairement citoyens et gouvernements.*

Exercice 7 : La finale : expliquer l'enjeu démocratique

1. Les élections européennes servent à élire les députés européens, qui siègent au Parlement européen. Ces élus représentent les citoyens de l'Union européenne. Le Parlement européen participe avec le Conseil de l'Union européenne à l'adoption de nombreux textes et au vote du budget européen. Il contrôle aussi l'action de la Commission européenne. Ce scrutin permet donc aux citoyens de participer aux décisions européennes. *Une réponse complète relie le vote des citoyens aux pouvoirs concrets des élus.*

Corrigé de l'évaluation

1. Les citoyens élisent des députés européens. / 2
2. Ils siègent au Parlement européen. / 2
3. Il participe à l'adoption de nombreux textes européens avec le Conseil de l'Union européenne et participe au vote du budget européen. Il peut aussi contrôler l'action de la Commission européenne. / 4
4. Cette affirmation est fausse, car les citoyens élisent directement les députés européens. La Commission européenne n'est pas élue directement lors de ce scrutin. / 4
5. Les électeurs choisissent une liste complète de candidats. Les sièges sont ensuite répartis entre les listes selon les voix qu'elles ont obtenues, sous réserve des règles applicables au scrutin. / 4
6. Ce vote est démocratique car les citoyens choisissent directement leurs représentants au Parlement européen. Ces députés participent à des décisions qui concernent l'Union européenne. Les élections permettent donc aux citoyens d'exprimer leurs choix politiques et de désigner des élus responsables devant eux. / 4

Réponses du quiz

1. **A) Des députés européens.** *Les électeurs choisissent directement les députés européens.*

2. **B) Au Parlement européen.** *Ils siègent au Parlement européen.*
3. **A) Les citoyens de l'Union européenne.** *Les députés européens sont élus par les citoyens.*
4. **A) Le Conseil de l'Union européenne.** *Le Parlement partage le pouvoir législatif avec le Conseil de l'Union européenne dans de nombreux domaines.*
5. **A) Participer au vote du budget de l'Union européenne.** *Le Parlement participe au budget européen avec le Conseil.*
6. **A) Une liste de candidats.** *Le scrutin européen français est un scrutin de liste.*
7. **A) Les électeurs choisissent eux-mêmes leurs représentants.** *Le caractère direct signifie que les citoyens votent eux-mêmes pour leurs représentants.*
8. **B) Elle propose notamment des textes européens.** *La Commission propose notamment des textes et veille à l'application du droit de l'Union européenne.*
9. **A) Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres.** *Le Conseil européen fixe les grandes orientations politiques de l'Union européenne.*

Pour aller plus loin sur exercices-3eme.fr

- › **Toutes les fiches de EMC en 3^e** · [/emc-3eme/](https://exercices-3eme.fr/emc-3eme/)
- › **Le domaine « republique-citoyennete » en 3^e** · [/emc-3eme/republique-citoyennete/](https://exercices-3eme.fr/republique-citoyennete/)
- › **Préparer le brevet (dates, épreuves, méthode)** · [/brevet/](https://exercices-3eme.fr/brevet/)